

Parce que les questions forestières ne sont pas toujours familières aux élus, il est proposé aux communes et à leurs groupements de désigner un élu référent forêt-bois, qui sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions forestières sur sa collectivité.

Bénéficiant de conseils et d'informations régulières, il pourra se former tout au long du mandat et ainsi suivre en toute connaissance de cause les sujets relatifs à la filière forêt-bois régionale.

L'élu référent, qui est-il ?

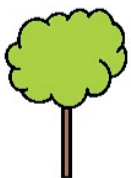


- Il est élu local.
- Il fait partie d'une collectivité propriétaire ou non de forêt.
- Il s'intéresse à la forêt et à la filière forêt-bois, sans nécessairement avoir de connaissances particulières sur le sujet
- Il peut instaurer un binôme élu-technicien/ secrétaire de mairie pour l'appuyer.

L'élu référent n'est pas seul, il fait partie d'un réseau régional facilitant les échanges entre élus sur différentes thématiques forestières.

Quelles sont les missions d'un élu référent ?

- Être l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions forestières sur sa collectivité.
- S'intéresser, s'informer et se former sur le sujet de la forêt et de la valorisation du bois.
- **Penser à intégrer les enjeux de la forêt et de l'utilisation du bois dans l'ensemble des composantes des politiques publiques territoriales et des projets de sa collectivité.**
- Faire le lien / diffuser l'information auprès de l'ensemble des élus, au sein de différentes assemblées, ou réunions.
- Être un relai auprès des administrés.



Concrètement, par exemple :

- Il y a des chantiers forestiers sur ma commune. L'entreprise me contacte si besoin.
- Je suis régulièrement informé de l'actualité forestière nationale et régionale.

Un réseau régional d'élus référents, dans quel but ?

Le but est d'abord de rapprocher et de faciliter le dialogue entre les acteurs forestiers et les élus.

Plus généralement l'objectif est que les élus aient conscience et soient partie prenante de la filière régionale à travers leur rôle de prescripteurs, facilitateurs, et vecteur de communication.

L'objectif final est la réalisation d'un annuaire d'élus référents à l'échelle de la région Normandie constituant ainsi un réseau solide.



Cette mission est financée par la Région Normandie, dans le cadre de sa politique forestière régionale.



Quels sont les acteurs et les outils pour l'accompagner ?

L'Union Régionale des Collectivités Forestière de Normandie (URCOFOR) est la structure qui accompagne les élus référents sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois. Si l'URCOFOR est l'interlocuteur privilégié des collectivités sur ces sujets, elle ne travaille pas seule, mais en partenariat étroit avec d'autres organismes régionaux, et notamment :

- L'ONF, Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques.
- Le CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie.
- ProfessionsBois, interprofession régionale de Normandie qui réunit les professionnels de la filière forêt-bois de l'amont à l'aval.

Ce travail en partenariat permet de mutualiser les synergies ; de capitaliser les expériences existantes et de faire bénéficier les élus des connaissances spécifiques de chacun dans une approche transversale.

L'URCOFOR, fait partie du réseau national des Communes Forestières, qui organise des formations à destination des élus afin de fournir les éléments techniques, administratifs, juridiques et économiques indispensables aux prises de décision en matière forestière et d'appuyer ainsi les actions en faveur des forêts et de la filière bois.

Pour accompagner l'élu référent, un classeur de fiches 'pratico-pratiques' rassemble les connaissances principales à connaître sur les différents sujets.

EN RÉSUMÉ

Pourquoi désigner un élu référent dans ma collectivité ?

- Pour être accompagné sur l'ensemble des thématiques forestières
- Pour être informer / former
- Pour échanger au sein d'un réseau
- Pour faire remonter les besoins, les préoccupations de ma collectivité